

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4459

commission principale : **proximité, ressources humaines et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux communautés rurales pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement au Sénégal oriental - Convention avec l'association GRET**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Roche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pilonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4459**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux communautés rurales pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement au Sénégal oriental - Convention avec l'association GRET**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia eau (ex-CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif, défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002, de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet présenté par l'association GRET (groupe de recherche et d'échanges technologiques) concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement d'une communauté rurale du département de Bakel, dans la région de Tambacounda située dans l'est du Sénégal.

Le projet consiste à proposer un appui à la communauté rurale en matière de planification et de conception de projets d'eau potable et d'assainissement à travers :

- la réalisation d'un plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA),
- la construction d'un réseau d'eau potable pour 5 500 personnes,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service public.

Le GRET est une association de solidarité et de coopération internationale, créée il y a 30 ans, qui travaille en Afrique, en Asie, en Amérique latine, mais aussi en Europe, pour contribuer à un développement durable et solidaire et lutter contre la pauvreté et les inégalités structurelles.

Ce projet révèle une forte implication des bénéficiaires locaux (villageois, chefs de village, communautés rurales) et vient en soutien au programme d'appui à la décentralisation de l'AFD (Addel), qui possède une antenne à Bakel.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau a ainsi été sollicité pour cofinancer ce projet et a donné son accord pour l'octroi d'une subvention de 50 000 €. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 25 000 €, Veolia eau apportant également 25 000 €. Le budget total du projet est de 694 091 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'appui aux communautés rurales pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement au Sénégal oriental.

2° - Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 25 000 €, au titre de l'année 2007, à l'association GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques), dont le siège est situé au 211-213, rue La Fayette - 75010 Paris.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et ladite association.

4° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'investissement de 25 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2007 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,